

**COMPTE RENDU ET DELIBERATION DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT REMY DES MONTS du 17 décembre 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept décembre à 19 heures 30, le conseil municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué en date du 10 décembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARTIER Maire.

<p>Date de convocation : 10/12/2019</p> <p>Date d'affichage procès-verbal de la réunion : 18/12/2019</p> <p>Nombre de conseillers En exercice : 14 Présents : 09 Procuration(s) : 03</p>	<p>Présents : M. Philippe CHARTIER, Maire, Mmes ;, Charlotte LETOURNEUR, Fanny GISSELERE MM : Hubert LECUREUR, Jacky LALOI, Gilles MURAIL, David PAYSAN, Geoffrey PERRIN, , Rémy YVON.</p> <p>Absent(es) excusé(es) : M. Arnaud JUGLET donne pouvoir à David PAYSAN, Élisabeth CORBIN a donné procuration à Charlotte LETOURNEUR, Sabrina RICHARD a donné procuration à Philippe CHARTIER, Excusé (e): M.Thierry RUEL, Absent(e) Mme Isabelle ROBIN.</p> <p>Secrétaire de séance nommé(e) : David PAYSAN Secrétaire administrative : Catherine HARDOUIN GILOUPPE ET Stéphanie GESLAND</p>
---	--

Le compte rendu de la réunion de conseil du **28 novembre 2019** est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS – COMPÉTENCE OPTIONNELLE «CRÉATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC - MAISONS FRANCE SERVICES
- SALLE INTERGÉNÉRATIONNELLE : OUVERTURE DES PLIS DEVIS ÉTUDES DIVERSES ET LANCEMENT APPEL D'OFFRES 1ERE TRANCHE DÉMOLITION
- QUESTIONS DIVERSES

<p>Délibération 2019- 53</p>	<p align="center">MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS – COMPÉTENCE OPTIONNELLE «CRÉATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC - MAISONS FRANCE SERVICES</p>
---	--

Vu les statuts de la Communauté de Communes Maine Saosnois figurant dans l'arrêté interpréfectoral DIRCOL 2016 – 0645 en date du 14 décembre 2016 ;

Vu la délibération n°2019/142 en date du 21 novembre 2019 de la Communauté de Communes Maine Saosnois portant sur la prise de la compétence optionnelle «Création et gestion de Maisons de Services au Public - Maisons France Services» ;

Vu la notification en date du 02/12/2019 du Président de la Communauté de Communes aux communes du territoire Maine Saosnois pour la modification des statuts communautaires ;

Le maire informe le conseil municipal que les services de l'État viennent de confirmer que la compétence de la Communauté de communes Maine Saosnois « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » doit être intégrée au sein des compétences facultatives compte tenu du fait que la Communauté de Communes n'exerce que partiellement cette compétence au titre des équipements culturels.

De ce fait, la Communauté de Communes se doit d'exercer une nouvelle compétence optionnelle afin que 3 compétences optionnelles figurent dans ses statuts conformément à l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales.

En effet, l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales précise que la communauté de communes doit exercer, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, au moins 3 des compétences citées ci-après :

1° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

2° Politique du logement et du cadre de vie ;

3° Création, aménagement et entretien de la voirie ;

4° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

5° Action sociale d'intérêt communautaire ;

6° Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 ;

7° Eau ;

8° Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

A ce jour, la Communauté de Communes exerce les compétences optionnelles suivantes :

- Politique du logement et du cadre de vie,
- Action sociale d'intérêt communautaire.

Compte tenu de cette situation, le conseil communautaire a décidé de :

- Retenir comme 3^{ème} compétence optionnelle « Création et gestion de Maisons de Services au Public- Maisons France Services».
- Transférer la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » en compétence facultative,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les décisions de la délibération n°2019/142 du conseil communautaire en date du 21 novembre 2019 relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes Maine Saosnois consistant à :

⇒ retenir comme 3^{ème} compétence optionnelle la « Création et gestion de Maisons France Services ».

⇒ transférer la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » en compétence facultative.

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2019--	SALLE INTERGENERATIONNELLE- OUVERTURE DES PLIS PHASE 1 DEMOLITION ET DEVIS GEOTECHNIE –CT-SPS
------------------------	--

Le maire rappelle

1-qu'une consultation pour les études Géotechniques, la mission de coordination SPS et la mission de contrôle technique a été lancée le 14 novembre 2019 avec examen de la commission d'appel d'offres le 11 décembre 2019.

2-que l'appel d'offres pour les travaux de la première tranche de démolition a été lancé le 27 novembre 2019 avec réception par la commission d'appel d'offres le 12 décembre 2019 pour examen du Maître d'oeuvre. La commission d'appel d'offres s'est réunie pour prendre en compte le rapport du Maître d'oeuvre le 16 décembre 2019.

Suite à ces examens, la commission a retenu comme étant les offres les mieux-disantes, celles des entreprises suivantes :

1- ETUDES DIVERSES :

Objet	Entreprises retenues	Estimation H.T	HT	TVA	TTC
ETUDES GEOTECHNIQUES (3 entreprises consultées)	GINGER CEBTP Sarthe Mayenne	2 500,00 €	2 300,00 €	460,00 €	2 760,00 €
COORDINATEUR SPS (04 entreprises consultées)	JARDIN Jacky	2 000,00€	2 601,50 €	520,30 €	3 121,80 €
CONTRÔLE TECHNIQUE (3 entreprises consultées)	SOCOTEC	4 000.00€	3 260,00 €	652,00 €	3 912,00 €

2-TRAVAUX DE DEMOLITION (annexé)

Objet	Entreprise retenue	Estimation H.T	HT	TVA	TTC
DEMOLITION ET REPRISE DE TOITURE (réception de 3 offres)	BRIANT VILLAINES	20 000,00 €	11 000€	2 200€	13 200€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-**DECIDE** de valider les décisions de la Commission d'appel d'offres et de retenir les entreprises désignées ci-dessus.

-**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces des devis et marché et les documents s'y rapportant

-**DIT** que les crédits sont inscrit au budget en cours c/2313.

QUESTIONS DIVERSES

LOGEMENT LOCATIF : attente de la décision du tribunal administrative pour libération d'un logement aux Charmilles.

DETR 2020

La préfecture de la Sarthe précise que la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 29 février 2020 et que la liste des collectivités éligibles à la DETR sera transmise dès la parution de la circulaire ministérielle pour l'année 2020.

SIAEP DU PERCHE SUD : le Maire rapporte qu'à compter du 2 janvier, Véolia n'assurera plus la gestion par affermage. Le syndicat sera géré par régie. Afin d'arriver à un prix de l'eau unique, le syndicat s'est engagé à augmenter le prix de l'eau uniquement cette année plutôt que d'engager une augmentation sur plusieurs années, dans l'attente des résultats des équilibres financiers annuels.

BASSIN DE L'ORNE SAOSNOISE : En raison de problèmes récurrent de quorum, il a été décidé de proposer la désignation d'un titulaire et d'un suppléant au lieu de 2. Le suppléant sera invité mais n'aura pas le droit de vote si le titulaire est présent.

FONDS EUROPEENS pour la salle intergénérationnelle = Report de décision au jeudi 18 décembre

ENEDIS : le maire rapporte qu'Enedis a constaté une sous-estimation de puissances dans certains secteurs. Cette information sera communiquer au fournisseur d'électricité afin d'augmenter l'ampérage de l'éclairage public (rte de St Vincent entre le 4 et 6 ; rue du Vairais, allée du Tramway sur poste).

STAGIAIRE : Du 20 au 31 janvier, un stagiaire encadré par mission locale, effectuera un stage de découverte aux services techniques 35h/semaine.

INCENDIE DU 08/12 : suite à l'incendie survenu au magasin, l'éclairage public a été endommagé. Le sinistre a été signalé aux assurances.

STATION EPURATION : les réserves ont été levées mardi 16 décembre. La subvention de l'Agence de l'Eau ne peut être demandée avant le bilan 24h qui aura lieu en février prochain, la pluviosité étant trop importante actuellement.

La séance est levée à 20h.